

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 17 avril 2026

Objet : Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3211-1 et L. 3212-10
Objet : la délibération n°12 du 6 avril 2026 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux collectivités membres par l'organe délibérant compétent.

CONSIDÉRANT que M. Pierre LANDES assure les fonctions de Directeur de l'action et de la stratégie foncière.

CONSIDÉRANT que M. Guillaume VIRONDEAU assure les fonctions de Responsable du service action foncière et gère au sein de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.

N° 28152


ARRÊTÉ
ARTICLE 1er Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 3211-1 du Code général des collectivités territoriales, à M. Pierre LANDES, Directeur de l'action et de la stratégie foncière pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.
- Tout acte de commande, y compris sous le régime RIVCOC, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre adossés à 10 000 € et de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'action et de la stratégie foncière et notamment pas d'engagement supplémentaire notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un acte relatif au acte signé.
- Documents mensuels et trimestriels relatifs dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.
- Attributions de service les attributions de forme exécutoires des prestations particulières de copier, création de l'ouvrage d'un prestataire relevant de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.
- États hors forfaitaire et demande de copie d'acte adressés au service de la publicité foncière.
- Formulaires d'information définitive relative aux relations à titre onéreux portant sur des biens mobiliers et/ou immobiliers (Formulaires IAFI).
- Formulaires de demande de certificat d'urbanisme.
- Formulaires de déclaration préalable d'urbanisme.
- Procès-verbaux de bornage réalisés par les géomètres.
- États liquidatifs de dépenses.
- États mensuels de dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Pierre LANDES, Directeur de l'action et de la stratégie foncière et à M Guillaume VIRONDEAU, Responsable de service au sein de la Direction de l'action et de la stratégie foncière

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 **28152.pdf**
(.pdf, 160,8 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**